



QUESTIONS FRÉQUENTES

RECOURS AU PERSONNEL DE SOUTIEN - AUDIOLOGISTES/DATE

D'EFFET 3 MARS 2017

NOUVELLE MISE EN PAGE: 2018

Question 1: L'audiologiste est-il tenu de superviser les activités de tous les employés qui ne sont pas audiologistes dans son lieu de travail?

L'audiologiste n'est pas responsable des tâches que l'employeur assigne à des personnes qui ne sont pas audiologistes. Les exigences soulignées dans cet énoncé de principe ne s'appliquent donc pas dans cette situation.

Question 2: Je suis audiologiste et je travaille aux côtés (sans être l'employeur ou le superviseur) de personnes qui ne sont pas audiologistes et qui participent à la prestation des services. Si je prescris une prothèse auditive et qu'un non-audiologiste la délivre, est-ce que je dois considérer que j'ai assigné une tâche à du personnel de soutien et que les responsabilités soulignées dans cet énoncé de principe s'appliquent?

L'audiologiste n'est responsable que des tâches qu'il a lui-même assignées. Il n'est pas toujours tenu de superviser les employés qui ne sont pas audiologistes, y compris ceux qui délivrent les prothèses auditives. Si vous n'avez pas assigné la délivrance de la prothèse auditive à un non-audiologiste, les exigences décrites dans cet énoncé de principe ne s'appliquent pas.

Question 3: Dans mon lieu de travail, on exige de moi que je supervise quelques-unes des tâches administratives accomplies par les employés qui ne sont pas audiologistes. Je ne leur assigne pas de tâches cliniques précises. Quelles sont mes responsabilités?

L'audiologiste peut assurer une supervision générale sans assigner de tâches cliniques. Les exigences décrites dans cet énoncé de principe ne s'appliquent pas nécessairement à tous les services effectués par des non-audiologistes.

Question 4: Mon employeur m'a chargé de superviser des non-audiologistes qui ne sont pas désignés comme étant du personnel de soutien. Je dois gérer l'évaluation des clients/patients, assigner des tâches cliniques précises, interpréter et communiquer les résultats et, quand c'est indiqué, prescrire des prothèses auditives. Comme mon employeur n'a pas identifié les non-audiologistes comme étant du personnel de soutien, est-ce que les exigences de cet énoncé de principe s'appliquent?

Les exigences de cet énoncé de principe s'appliquent si vous supervisez et assignez des tâches cliniques peu importe comment votre employeur définit le rôle des non-audiologistes. Dans ce genre de situations, vous devriez essayer de régler la question avec votre employeur.